



FACILITATEUR DE BASKET

Conditions de participation au camp d'automne – stage arbitre

1- Conditions de participation

Les participants au stage arbitre doivent obligatoirement être licenciés auprès de la Fédération Française de Basketball.

Pour participer au stage, il faut être âgé de 14 ans minimum.

2- Mode de paiement

- Par carte bancaire **en 1 fois**.
- Par chèque à l'ordre du Comité Départemental du Bas-Rhin de Basket-Ball en une seule fois.
- Par virement bancaire en une seule fois.
- Dans tous les cas, **la totalité du paiement doit être effectué avant le début du camp**.

3- Conditions d'annulation et de remboursement

En cas d'annulation **avant le camp** pour un motif de **blessure ou de maladie** et sur justificatif médical, **des frais administratifs** seront appliqués pour un montant de 90,00€ ainsi que **des frais d'annulation** d'un montant de 45,00€, soit une retenue totale de 135,00€.

En cas d'annulation **pendant le camp**, le remboursement ne sera possible que sur blessure ou maladie et sera **étudié au cas par cas**.

Pour tout remboursement, il vous sera demandé un justificatif médical ainsi qu'un RIB pour l'établissement d'un virement.